

Les informations contenues dans ce document annulent et remplacent celles de la version antérieure.

- Ligne de conduite : mise à disposition ou à la location de l'ensemble de ce matériel commun, à toutes les structures du Grand-Est quelque soit le lieu de stationnement du matériel, dès lors que la réservation est faite au bénéfice direct de ces structures à l'exclusion de toute sous-location ou mise à disposition secondaire.
- Ce matériel est destiné à l'organisation de compétitions, de stages avec intervenants extérieurs ouverts à tous, aux stages de découverte de disciplines et aux passages d'examens. Toute autre utilisation doit requérir l'accord exprès du CRE Grand-Est.
- Des ajustements liés aux modalités décrites ci-dessous pourront avoir lieu au cours de l'année si nécessaire. Ci-dessous :
 - La description succincte du matériel disponible,
 - Les conditions mises à jour,
 - Les modalités de réservation et de paiement.
- Les modalités et tarifs de mise à disposition s'entendent uniquement pour les structures adhérentes FFE du Grand-Est. Pour toute autre structure, un devis devra être établi.

1. MATÉRIEL et/ou CHRONOMÉTRAGE ET TARIFICATION ASSOCIÉE

Se reporter au document « [Tarifs matériel 2022](#) ».

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat de la Délégation Territoriale Alsace (tél. 03 88 36 08 82 – contact.alsace@cregrandest.fr).

2. RÉSERVATION

- **Modalités de réservation** : l'organisateur qui désire réserver une prestation ou du matériel devra compléter, pour chacun de ses événements, le **bon de commande** prévu à cet effet, à renvoyer à la Délégation Territoriale d'Alsace contact.alsace@cregrandest.fr.

- **Délais de réservation** : l'organisateur devra se positionner sur ses réservations au plus tard 6 semaines avant la date de son événement, le plus tôt étant le mieux pour une gestion optimale. Certains ajustements mineurs de dernière minute seront exceptionnellement possibles le cas échéant.

- **Confirmation de réservation** : elle est adressée par la Délégation Territoriale d'Alsace à l'organisateur.

- **Cas d'annulation de réservation** : Toute annulation tardive est à éviter. Un organisateur qui souhaite modifier sa réservation pourra le faire au plus tard **3 jours** avant le début de la manifestation.

En dehors de ce délai ou en l'absence d'annulation de la réservation, le CRE Grand-Est se réserve le droit, selon les circonstances, d'appliquer une facturation allant des frais de gestion (15 €) jusqu'au paiement de la prestation en totalité.

3. SONORISATION

Les sonorisations « A », « B » et « C » sont installées et désinstallées par une personne habilitée du CRE. L'organisateur devra mettre à disposition une personne pour aider au montage et démontage. **Le forfait livraison/montage est obligatoire pour ce matériel.**

Pour toutes les sonorisations : durant l'événement, leur utilisation est assurée par l'organisateur et sous sa responsabilité.

4. PRESTATION DE CHRONOMÉTRAGE

OPTIONS SPÉCIFIQUES :

Soucieux de tenir compte des différentes habitudes territoriales, deux options sont proposées, avec ou sans impression des documents. Dans le cas de l'option sans impression, il incombe à l'organisateur de fournir l'intégralité des documents imprimés avant le début de l'événement. Pour l'option avec impression, le CRE Grand-Est offre les frais liés à l'encre, au papier, etc. (Impressions en N/B). Certains juges/chronométreurs peuvent, s'ils le désirent, facturer une prestation complémentaire liée au travail de préparation des documents nécessaires au concours. Il appartient au juge/chronométreur de s'assurer que l'Organisateur est informé des tarifications qu'il pratique.

La prestation d'impression n'est assurée qu'en accord avec l'Officiel de compétition en charge du chronométrage.

Prestation	Option AVEC impression	Option SANS impression
Édition listing de départ (paddock-affichage-speaker...)	OUI	NON
Édition chevaux au contrôle + qualifications cavaliers	OUI	NON
Édition cartons jury	OUI	NON
Installation et gestion du matériel	OUI	OUI
Chronométrage	OUI	OUI
Édition des résultats	OUI	OUI
Saisie FFE et validation des résultats	OUI	OUI

TARIF DE LOCATION D'UN KIT DE CHRONOMÉTRAGE :





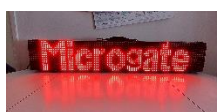
Nombre d'engagés par jour (y compris engagés sur place)	Tarif par jour
De 1 à 100 engagés	28 €
De 101 à 150 engagés	32 €
De 151 à 200 engagés	34 €
De 201 à 250 engagés	36 €
251 engagés ou plus	38 €

PANNEAUX D'AFFICHAGE

Les panneaux d'affichage « A » et « B » sont installés et désinstallés par une personne habilitée du CRE. **Le forfait livraison/montage est obligatoire pour ces 2 panneaux.**

Les panneaux d'affichage « C » et « D » peuvent être acheminés et installés par les utilisateurs.

Caractéristiques des panneaux :

Panneau « A » 2240 x 560 mm	Panneau « B » 1580 x 290 mm	Panneau « C » 1150 x 600 mm	Panneau « D » 1680x280 ou 1304x367	Panneau « E » 960 x 160 mm
				

5. ÉVENTUELLES RÈGLES DE PRIORITÉS

En cas d'insuffisance de matériels, priorité sera donnée selon les critères suivants :

- Respect de la procédure de réservation.
- Date de réception du bon de commande.
- Obligations réglementaires.
- Circuits labellisés FFE ou CRE.
- Pour tous autres cas non prévus ci-dessus, la décision relèvera de la compétence de la Commission Sportive concernée en lien avec le référent matériel.

6. FACTURATION ET PAIEMENT

La Délégation Territoriale Alsace étant directement en charge de la facturation, l'Organisateur et/ou le Chronométrateur doivent se tenir à disposition pour fournir tous compléments d'information utiles à son établissement.

Si un supplément de matériel est fourni en dernière minute, il y aura lieu d'en informer le référent matériel du CRE ou la Délégation Territoriale Alsace et signaler toute détérioration éventuelle du matériel.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à réception. En cas d'impayé, le CREGE se réserve le droit de ne plus honorer une réservation ultérieure.

Rappel : Les frais liés aux prestations des Officiels de Compétition (Juge, Chronométrateur, Commissaire au Paddock, Chef de Piste...) sont totalement indépendants du CREGE. Aucune consigne de tarification n'est donnée et il n'existe PAS de tarif CRE convenu. Le cas échéant, il appartient à l'Organisateur de se mettre d'accord directement avec l'Officiel et/ou le Chronométrateur sur les conditions de défraiement.

7. RESPECT DU MATÉRIEL

Il est demandé à l'organisateur (ses équipes de bénévoles et d'Officiels) de prendre soin du matériel loué et de le restituer dans l'état dans lequel il l'a réceptionné. Une caution est demandée à titre de prérequis pour la location : son montant est variable selon le type de matériels sollicités. En cas de perte, casse, négligence et/ou d'usure anormale, le CREGE facturera les dommages et/ou réparations nécessaires au prix coûtant (fournisseur habituel du CRE). **Caution** : chèque de caution à remettre lors du retrait du matériel ; non encaissé, sauf perte ou dégâts incombant au locataire.

!! Un matériel rendu dans un état nécessitant des opérations de nettoyage donnera lieu à une facturation complémentaire à charge du locataire, au tarif horaire de main d'œuvre en vigueur.

LIVRAISON/RÉCUPÉRATION

Le matériel peut être, soit récupéré sur son lieu de stockage, soit être livré (tarifs de livraison à consulter sur le bon de commande).

Ne concerne pas le chronométrage : sauf cas exceptionnel, l'ODC arrive avec le matériel sur le terrain. Ne concerne pas les panneaux (A/B) et sonorisations (A/B/C) (cf § 3 et 5).

Les modalités de retrait ou de livraison doivent être convenues au plus tôt après la réception par l'organisateur de la confirmation de la disponibilité du matériel par le CRE.

8. ASSURANCES

Les remorques empruntées doivent, conformément à la législation, faire l'objet d'une prise de licence temporaire par le locataire.

Il est de la responsabilité de l'organisateur de souscrire s'il le souhaite une assurance spécifique pour tout matériel loué pendant sa manifestation.

9. ACCEPTATION

Les organisateurs qui souscrivent à une prestation de location du CREGE acceptent sans réserve les conditions édictées dans ce présent document.

Lot d'obstacles PREMIUM

Lot composé de 3 obstacles verticaux, de 4 chandeliers pour un oxer ou un double, et de 6 chandeliers pour un double ou un triple.

Il a vocation à compléter votre parc ou à enrichir le parc STANDARD du CRE, d'obstacles de prestige afin de rehausser le niveau du visuel de vos parcours.

Il est proposé à la location à l'unité, ou en totalité au tarif de **850 €**.

Obstacle « Türk »
Tarif de location : 140 €



Obstacle « Flamands Roses »
Tarif de location : 140 €



Réservation de matériel du CRE Grand-Est

Note d'information 2022

Dernière mise à jour : 18 mai 2022

Obstacle « World »
Tarif de location : 140 €



Obstacle « Yellow Waves »
(double) Tarif de location : 230 €



Obstacle « Green Leaves » (triple)
Tarif de location : 300 €

